



## ASSEMBLÉE — 41<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

#### DÉCLARATION DU TOGO

(Présentée par M. Affoh Atcha-Dedji, Ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires)

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,  
Monsieur le Secrétaire général de l'OACI,  
Mesdames, Messieurs les ministres chargés de l'aviation civile,  
Mesdames, Messieurs les directeurs généraux de l'aviation civile,  
Mesdames, Messieurs les partenaires techniques de la CAFAC, de l'IATA, de l'AFRAA, de l'ACI,  
du CANSO et de l'ASECNA,  
Mesdames, Messieurs les partenaires techniques des organisations régionales de supervision de la sécurité,  
de la sûreté et d'enquête sur les accidents de la région AFI, de l'AAMAC, de l'URSAC, de la BAGASOO,  
de l'ASSA-AC, de la CASSOA, de la SOSA et de la BAGAIA,  
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités de haut niveau de l'aviation civile,  
Honorables invités, en vos qualités, titres et grades respectifs, tout protocole respecté

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole à ce moment solennel de la 41<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale en tant que Chef de la délégation de la République togolaise.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est ainsi donnée de m'adresser à cette auguste assemblée.

Au nom du Président de la république, je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance à l'OACI pour son intervention efficace et rapide dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et pour les excellentes recommandations et orientations formulées par l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation.

En effet, si elle est en premier lieu sanitaire, la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a causé d'immenses dommages économiques et sociaux dans le monde entier.

Elle a restreint les mouvements des personnes et des biens car, l'aviation compte parmi les secteurs à haut risque qui rendent possible un degré élevé de mobilité, mais aussi, par voie de conséquence, la propagation du coronavirus.

Mesdames, Messieurs,

Dès l'apparition de la COVID-19 et son évolution et suite aux recommandations de l'OMS, de l'OACI et aux pratiques internationales en cours, le Togo a mis en place un conseil scientifique COVID-19 présidé par le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, ainsi qu'une coordination nationale de riposte contre la pandémie.

Ainsi, dans ce contexte de crise sanitaire, un plan de vaccination a permis d'enregistrer au sein de la population cible, plusieurs milliers de personnes entièrement vaccinées.

Par ailleurs, des réunions de coordination de la riposte à la crise de COVID-19 se sont déroulées, entre les acteurs impliqués et les différentes parties prenantes de l'aviation civile togolaise et ont principalement porté sur les mesures de prévention de la pandémie de COVID-19 dans le secteur aérien togolais.

Aussi, dans le souci de renforcer la gestion efficace et efficiente de la crise sanitaire COVID-19 dans le transport aérien et pour éviter que les voyages aériens ne constituent un vecteur de propagation de cette pandémie, le Togo a mis en œuvre les quatorze (14) recommandations de l'OACI ainsi que toutes les mesures d'atténuation de risques sanitaires, avec un taux global de réalisation de 100 %.

Tous ces efforts consentis par les autorités togolaises ont permis aux États-Unis de classer le Togo parmi les onze (11) pays les plus sûrs au monde.

Toutefois, le Togo n'a pas été épargné par l'impact désastreux de la COVID-19.

En effet, la pandémie a engendré non seulement une fermeture temporaire de l'Aéroport international de Lomé, avec tout son corollaire de retombées socioéconomiques négatives, mais aussi une baisse de trafic au regard des restrictions que nous imposait cette pandémie.

Dans ce contexte, un plan de relance a amené les autorités togolaises à prendre certaines mesures pour soulager les entreprises du secteur privé par l'allègement des taxes douanières, à revoir le prix du carburant (JET A1) pour les avions et à accorder un soutien financier aux couches vulnérables.

En matière de sécurité, lors des activités préparatoires de redémarrage sur l'AIGE, des études et évaluations de risques de sécurité ont été menées et les activités de surveillance ont été renforcées y compris les inspections à distance en vue de s'assurer que la sécurité des services aériens soit maintenue après cette longue période de relâchement. À ce jour, le hub de Lomé a pu retrouver quasiment le niveau de trafic sur la même période qu'en 2019, période d'avant la COVID-19 avec la desserte de nouvelles lignes.

En matière de sûreté, le Togo a été le premier pays à faire l'objet en novembre 2020, d'un audit documentaire USAP-CMA de l'OACI basé sur la documentation. Cet audit s'est exclusivement déroulé en ligne compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Par ailleurs, des éléments d'orientation pour les mesures de contingence de sûreté de l'aviation civile durant la pandémie de COVID-19 ont également été élaborés et mis à la disposition de tous les exploitants de la plateforme aéroportuaire de Lomé, pour s'assurer de l'application continue des mesures de sûreté telles que décrites dans le programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC).

Sur le volet formation, le soutien de l'État a permis de continuer par maintenir le niveau de compétence et de qualification du personnel technique à travers la participation aux différentes formations en présentiel, hybrides et en virtuel et à accueillir en mars 2022 à Lomé, le symposium régional qui a réuni les prestataires de services de navigation aérienne qui ont mené des réflexions sur le redémarrage des services ATS et les défis à relever pour la région.

Mesdames, Messieurs,

Vous convenez avec moi que quand la crise de la COVID-19 a frappé le transport aérien, c'est non seulement l'ensemble du secteur de l'aviation qui a été affecté, mais aussi les secteurs du tourisme et du commerce. La perturbation à grande échelle de l'activité aérienne et son impact financier négatif ont eu des conséquences profondes au niveau mondial.

Pour ce faire, nous devons trouver un équilibre entre la nécessité d'appuyer le secteur aéronautique et celle de préserver la concurrence pour renforcer la durabilité de ce secteur. Nous devons également nous intéresser à toute la chaîne de valeur de l'aviation, y compris les avionneurs, les motoristes et les aéroports car, un système de l'aviation sûr, contribue à asseoir la confiance du public dans le réseau mondial.

Mesdames, Messieurs,

La durabilité de l'industrie aéronautique en Afrique dépendra largement de plusieurs stratégies et mesures adoptées par l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment l'harmonisation des règles et des procédures, prônée par les États, les exploitants et les prestataires de services. Outre la stimulation de la demande et le renforcement de la connectivité du transport aérien intra-africain grâce à la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), il est aussi essentiel d'assurer la réduction des coûts d'exploitation dans la région, la disponibilité de données de haute qualité sur les statistiques et les prévisions de l'aviation civile, la disponibilité d'un personnel adéquatement formé et qualifié et des initiatives ou programmes connexes de renforcement des capacités, une communication efficace des mesures, plans et processus, le suivi et l'évaluation, et le retour d'information sur la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route.

Tout le secteur de l'aviation d'Afrique aura besoin d'un appui technique et financier solide de la part des entités financières et des partenaires et organisations internationaux pour éviter l'effondrement de l'ensemble du système lié à l'absence ou à l'insuffisance des ressources financières nécessaires pour investir dans la relance du secteur.

À cet égard et à l'instar du monde, l'Afrique continuera à pâtir considérablement de l'impact de la COVID-19.

Pour ce faire, il est de la plus haute importance que les États membres s'engagent à suivre les conseils, les orientations et les procédures élaborés par l'OACI, notamment en modifiant les lois, les règlements et les autres politiques nationales pour tenir compte des dispositions des documents pertinents publiés par ces entités.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, l'aviation civile internationale montre des signes de reprise, car la COVID-19 semble être maîtrisée pour l'instant.

C'est pourquoi, le Togo encourage l'assouplissement des mesures aux frontières, tout en maintenant un équilibre entre la prévention de la propagation des infections et les activités socio-économiques.

Aussi, étant donné que l'on s'attend à des menaces de nouvelles variantes et de maladies infectieuses à l'avenir, il est crucial de mettre en place un système d'alerte précoce. Il serait urgent à cet effet, de réduire au minimum l'impact sur l'aviation civile internationale et de contribuer activement aux travaux sur la prévention des maladies infectieuses.

Pour conclure, je voudrais renouveler le dévouement et l'engagement du Togo en faveur des objectifs stratégiques de l'OACI pour une aviation plus sûre et plus sécurisée.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 41<sup>e</sup> Assemblée générale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

— FIN —